

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier ou cesser la fluticasone (Flovent) topique lors d'une réaction inflammatoire due à un timbre transdermique

Établissement : GMF Mascouche

Numéro de l'ordonnance collective : OC Du GMF Mascouche # 8

Période de validité : 3 ans (Avril 2026)

SITUATION CLINIQUE

Présence d'une réaction cutanée inflammatoire légère à modérée au site d'application du timbre transdermique chez les usagers du CISSS de Lanaudière.

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Infirmier(ère)s et/ou inhalothérapeute œuvrant au GMF Mascouche qui possèdent la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

Activités réservées au personnel infirmier :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Activité réservée à l'ihnalothérapeute :

 Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

INDICATIONS

Réaction cutanée inflammatoire légère à modérée persistante au niveau de la peau, nettement délimitée sous le site d'application du timbre transdermique. La réaction persiste malgré l'utilisation adéquate des timbres (rotation des sites, application sur peau intacte, etc.).

INTENTION THÉRAPEUTIQUE

Diminuer et/ou enrayer l'inconfort secondaire au timbre transdermique tout en favorisant l'adhésion de l'usager à son traitement.

CONTRE-INDICATION

Hypersensibilité à la fluticasone ou à l'une des composantes du produit (HFA-134a/1,1,1,2-tétrafluoroéthane).

PROTOCOLE MÉDICAL

1. DIRECTIVES

- Évaluer si présence de signes et symptômes suggestifs d'une réaction inflammatoire légère à modérée associés à de l'inconfort.
- La réaction inflammatoire persistante légère à modérée se manifeste par une ou plusieurs des façons suivantes :
- Prurit;
- Sensibilité:
- Érythème;
- Brûlure;
- Papule(s).
- La réaction inflammatoire est limitée au site d'application du timbre.
- L'usager exprime verbalement un inconfort ou démontre des signes d'inconfort qui se manifestent et/ou persistent au-delà d'une heure post-application du timbre ou relate avoir retiré le timbre ou changé le site d'application du timbre au courant d'une même journée en raison d'un inconfort.
- Documenter au dossier les informations cliniques pertinentes et les interventions posées;
- Compléter le formulaire de liaison (voir Annexe 1).

2. TRAITEMENT PHARMACOLOGIQUE

Fluticasone (Flovent) 125 mcg/vaporisation à raison d'une vaporisation avant chaque application de timbre, au site de ce dernier. La peau doit être sèche avant d'appliquer le timbre transdermique.

Valide pour toute la durée de traitement de la thérapie transdermique, pour une durée maximale de 12 mois.

3. ENSEIGNEMENT

Le personnel infirmier qui administre la fluticasone topique doit se référer aux conseils présentés à la section « Clientèle ambulatoire » afin d'adopter la technique adéquate.

Clientèle ambulatoire

Prévoir les conseils suivants et s'assurer de leur compréhension par l'usager (ou son proche aidant) avant l'initiation de la présente ordonnance collective :

- Agiter la pompe de fluticasone avant emploi;
- Vaporiser sur une peau intègre, propre, sèche et dépourvue de poils (après la sortie du bain chaud ou de la douche chaude : attendre 5 minutes avant la vaporisation de fluticasone);
- Vaporiser entre 15 et 20 centimètres de distance de la peau où sera appliqué le timbre transdermique;
- Vaporiser avant chaque application du timbre;
- Appliquer le timbre une fois la peau sèche après la vaporisation, afin de permettre préalablement l'absorption topique de fluticasone.

4. SUIVI

Clientèle ambulatoire

Le suivi de l'efficacité et de l'innocuité est effectué 3 à 7 jours après le début de traitement.

Le suivi peut être :

- Délégué à l'usager ; c'est-à-dire que l'usager doit lui-même contacter le professionnel de la santé désigné au formulaire de liaison (voir Annexe 1);
- Effectué par le professionnel de la santé ayant lui-même initié l'ordonnance collective ou à un professionnel de la santé de son équipe désigné et habileté en son absence;
- Délégué à un autre professionnel de la santé, désigné sur le formulaire de liaison (voir Annexe 1), tels que les pharmaciens de la pharmacie communautaire de l'usager ou les professionnels de la santé œuvrant au Centre d'Abandon du Tabac (CAT) de la région, par exemple.

Le suivi effectué doit être documenté au dossier de l'usager, que ce soit à son dossier médical et/ou pharmacologique (idéalement les deux).

Si pour quelque motif que ce soit, le traitement doit être cessé, le formulaire de liaison (voir Annexe 1) doit être transmis à la pharmacie communautaire de l'usager pour l'en informer.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

- Réaction inflammatoire sévère (vésicules, desquamation, érosion);
- Présence de signes et symptômes d'infection (érosion, enflure, pustules, abcès, peau d'orange, pourtours mal délimités, fièvre);
- Aucune amélioration ou progression de la réaction inflammatoire après une semaine de traitement aux différents sites d'application du timbre transdermique.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Inscription de la note au dossier claire et complète. Communication directe ou par courriel pour un suivi ou une interrogation particulière.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière. (2014, janvier). Ordonnance collective « Initier l'application de fluticasone (Flovent) lors d'une réaction inflammatoire suite à l'application du timbre transdermique de Rivastigmine (Exelon) ». Disponible sur l'intranet du CISSS de Lanaudière.

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière. (Repéré le 2 février 2017 sur l'Intranet du CSSS du Nord de Lanaudière). MSI : Application de timbres transdermiques.

Musel, AL. et Warshaw, EM. (2006, august 31). Cutaneous reactions to transdermal therapeutic systems. 17(3):109-122.

Ordre des pharmaciens du Québec. (2009). Cessation tabagique, une formation qui fait mouche. Mise à jour – Deuxième volet, La pharmacothérapie de la dépendance au tabac. 16 pages.

Thériault, A. (2007). Cesser de fumer, qu'a-t-on en pharmacie ? Québec Pharmacie, 54(5), 21-25.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Voir liste des médecins et IPSPL signataires du GMF Mascouche.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT/IPSPL

Dans le service de première ligne: médecin traitant/IPSPL si présent ou le médecin de garde au sans rendez-vous du GMF.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Johannie Beaucage Charron, pharmacienne
Michelle Blanchet, infirmière clinicienne, conseillère cadre
Julie Chagnon, infirmière clinicienne
Réjean Duchesne, inhalothérapeute, chef de service des activités respiratoires
Roxanne Forget, pharmacienne
Dr Laurent Marcoux, santé publique et médecine préventive
Sarah Monette, agente de planification, de programmation et de recherche
Nadia Perreault, directrice adjointe des soins infirmiers

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Comité MOAT du CISSS de Lanaudière

Comité des ordonnances collectives interdisciplinaire (COCI) du CISSS de Lanaudière

Comité de pharmacologie du CISSS de Lanaudière

GMF Mascouche:

Dre Myriam Audette, médecin de famille

Nancy Beaudoin infirmière clinicienne

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

MÉDECINS SIGNATAIRES/IPSPL (HORS ÉTABLISSEMENT)

Le ou les médecins signataires sont les médecins qui adhèrent à l'ordonnance collective et qui, de ce fait, donnent leur approbation et permettent à un professionnel ou à une personne habilitée d'exercer une activité professionnelle auprès des patients visés par l'ordonnance. Hors établissement, la signature des médecins signataires est requise l'approbation de la version actuelle de l'ordonnance, sauf dans le cas d'un GMF lié à un établissement, alors seule la signature du représentant du CMDP de l'établissement est requise.

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Audette, Myriam	192163			
Beauchemin, Marilou	1205251			
Beauséjour, Isabelle	116738			
Blais-Rétamal, Mélinka	116477			
Dahoumane, Hassina	113023			
Duguay, Christine	103149			
Greceanu, Claudia	117052			
Helszajn, Judith	191209			
Kaced, Nadia	111613			
Lavoie, Marie-Ève	110526			
Lefebvre, Véronique	1044254			
Lord, Marie-Christine	113596			
Ménard, André	176262			
Zerrouki, Fouad	120884			
Macameau, Andréanne	IPSPL-810283			
		/ L		

4. RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : Avril 2023

Date prévue de la prochaine révision Avril 2026

Annexe 1 : Formulaire de liaison « Fluticasone topique »

FORMULAIRE DE LIAISON: FLUTICASONE TOPIOHE

FLUTICASONE TOPIQUE			
Ordonnance collective n° 27 : Initier ou desser l'application de flui un timbre transdermique	licasone (Flovent) lopique lors d'une réaction inflammatoire due		
TRANSMISSION	DU FORMULAIRE		
Ce formulaire représente la copie originale. La pharmacie identifiés	e est le seul destinataire. Il ne sera pas réutilisé		
Département de pharmacie du CISSS de Lanaudière	Pharmacie communautaire		
Telephone ()	Térécopieur ()		
Remis à l'usager : □ Oui □ Non	Commission and the second seco		
EVALU	ATION		
Cochez toutes les cases qui décrivent le mieux la situation actuelle			
☐ L'usager répond aux critéres de l'OC 27 ET ne présente aucus			
L'usager doit être référé à un médeoin pour la raison suivante :			
☐ Réaction inflammatoire sévère	Signes et/ou symptômes d'infection		
Aucune amélioration ou progression de la réaction inflame d'application du timbre transdermique.			
☐ Autre raison:			
ORDON	NANCE		
Je recommande la thérapie suivante :			
d'application de ce demier. La peau doit être séche avant d'appliqu du timbre ou tout au plus 12 mois. Due cesse la fluticasone topique.			
ENSEIGNEME	ENT ET SUIVI		
C Les informations rélatives à l'emploi du produit ont été transmise	es à l'usager ou à son proche aidant.		
L'usager ou son proche aldant comprend ces informations.			
Le suivi sera effectué au plus tard une semaine après le début du t	ratement par		
☐ L'usager lu-même ☐ Le CAT de Lanaudière ☐ Le presor			
🗆 l'ai remis à l'usager les coordonnées du responsable du suivi, le			
IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL HABILETI			
Non, Prenon	Numero de protigue		
The state of the s	, saaaimniji		
Signature :			
IDENTIFICATION DU M	EDECIN SIGNATAIRE		
D' Jérôme Olivier (nº 102237) présides	et du CMOP du CISSS de Lanaudière		
LN2245 (2020-09-02)	Design made		
FORMULAIRE D	E LIAISON: DIC 34		
FLUTICASONE	TOPIQUE Page 1 de		